



Conseil de
l'Union européenne

Luxembourg, le 15 octobre 2018
(OR. fr)

12759/18

COAFR 248
CFSP/PESC 918
CSDP/PSDC 554
POLMIL 160
CIVCOM 201
COHAFA 77
COHOM 118

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	République centrafricaine - Conclusions du Conseil (15 octobre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine, adoptées lors de la 3643^{ème} session du Conseil le 15 octobre 2018.

Conclusions du Conseil sur la République Centrafricaine

1. La situation en République centrafricaine (RCA) demeure très fragile et l'UE reste mobilisée aux côtés du pays. Deux ans après la conférence internationale des donateurs de Bruxelles, l'Union Européenne (UE) souligne la nécessité de poursuivre son action, à travers ses différents instruments, pour aider la RCA à retrouver le chemin de la stabilité, de la paix et du développement et à répondre aux aspirations à une paix et une réconciliation durables de la population centrafricaine dans son ensemble.
2. La consolidation des institutions démocratiques et la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre l'impunité et la mise en place d'une justice transitionnelle, la restauration de l'État de droit et de la cohésion sociale, la gouvernance, la fourniture de services de base, le redémarrage de l'économie ainsi que l'exploitation légale et durable des ressources naturelles demeurent notre feuille de route. L'UE salue les efforts menés par le Président Touadéra et son gouvernement dans ces domaines et les encouragent à poursuivre avec plus de détermination dans cette direction.

3. L'UE réitère son soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation placée sous l'égide de l'Union Africaine, de la Communauté des États de l'Afrique centrale, avec la participation de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Soudan et du Tchad, et sous le leadership du Président Touadéra, pour parvenir à un accord de paix et de réconciliation, créer les conditions d'un désarmement complet des groupes armés et renforcer l'autorité de l'État, en préservant l'unité et l'intégrité de la RCA. L'UE souligne le besoin de progresser rapidement vers les prochaines étapes de ce processus de paix et réconciliation. Elle rappelle par ailleurs l'importance d'une implication inclusive de toutes les institutions et de tous les acteurs de la société centrafricaine, y compris les femmes, les jeunes et la société civile, de façon à contribuer à une réconciliation durable dans le pays. L'UE appelle l'ensemble des acteurs internationaux, en particulier ceux engagés en RCA, à apporter exclusivement leur soutien à l'action du gouvernement et à l'Initiative africaine, en bonne coordination et en pleine transparence.
4. L'UE salue les procès entamés devant la Cour criminelle de Bangui et l'opérationnalisation progressive de la Cour pénale spéciale et espère que celle-ci engagera très vite ses premières poursuites. Il s'agit d'une étape essentielle dans la lutte contre l'impunité et l'UE continuera à soutenir cette initiative. En parallèle, il est nécessaire d'avancer dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle, à travers la création de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation, qui doit être liée au processus de paix pour garantir la réconciliation. L'UE appelle aussi à pleinement associer les populations civiles aux efforts en faveur de la paix et de la réconciliation afin de répondre aux attentes concrètes des Centrafricains.

5. L'UE salue l'engagement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), notamment pour soutenir les autorités centrafricaines dans la conduite du processus de réforme du secteur de la sécurité et pour les assister dans la restauration de l'autorité de l'État, ainsi que pour soutenir la lutte contre l'impunité y compris à travers l'opérationnalisation de la Cour pénale spéciale. L'UE salue également la volonté du Conseil de sécurité de considérer l'opportunité d'apporter un soutien au redéploiement progressif et maîtrisé des forces de sécurité. L'UE réitère son soutien à la MINUSCA ainsi qu'à son renforcement; elle attend de tous les acteurs œuvrant à la stabilisation de la République centrafricaine une coordination étroite avec ses activités.
6. L'UE continuera à se coordonner avec les Nations unies, l'Union Africaine et d'autres partenaires internationaux. À ce titre, elle est disposée à élaborer avec les Nations Unies et l'Union Africaine un cadre d'engagement conjoint en République centrafricaine.
7. Dans le cadre de l'approche intégrée de l'UE en RCA et afin de contribuer à la réforme des Forces armées centrafricaines (FACA), le Conseil a approuvé en juillet l'extension du mandat d'EUTM RCA, jusqu'en septembre 2020. Le Conseil salue le succès que constitue la formation du troisième bataillon des FACA par EUTM ainsi que l'importance du travail effectué par l'UE en soutien des FACA. Il souligne le rôle de chef de file d'EUTM dans la formation des FACA et la nécessité que cette mission puisse travailler avec les FACA sans entraves afin de mettre en œuvre son mandat. Il rappelle enfin l'importance de l'action d'EUTM pour faciliter le redéploiement des FACA et la mise en œuvre du plan national de la défense à Bouar. Il s'agit d'une priorité qui doit être mise en œuvre au plus vite, tout en tenant compte de la situation sécuritaire au niveau local.

8. Le Conseil souligne que la situation sécuritaire, y compris des menaces hybrides, confirme la nécessité de poursuivre le renforcement des FACA et accueille favorablement la demande des autorités centrafricaines à l'UE d'obtenir de l'assistance supplémentaire en faveur des Forces de Sécurité Intérieure centrafricaines. Il reconnaît la pertinence d'y répondre au moyen d'un engagement civil à la hauteur des enjeux. Il invite le Service européen pour l'action extérieure à poursuivre ses travaux de planification opérationnelle, en vue de permettre la mise en place et le déploiement le plus rapidement possible d'un pilier interopérabilité dédié au sein d'EUTM RCA qui soit chargé de mener des actions de conseil stratégique dans ce domaine. Le Conseil reconnaît par ailleurs l'utilité, également soulignée par la revue stratégique d'EUTM RCA, de poursuivre la réflexion sur l'opportunité de renforcer les actions de l'Union européenne auprès des Forces de Sécurité Intérieures par une action PSDC civile dédiée. Le Conseil reviendra sur ce sujet à l'été 2019, sur la base de propositions du SEAE en prenant en compte les premiers résultats du pilier interopérabilité et dans le cadre de la revue stratégique d'EUTM RCA. Le Conseil salue le lancement de projets de renforcement par l'UE des forces centrafricaines dans le cadre de l'initiative européenne en faveur du renforcement des Capacités en soutien à la Sécurité et au Développement (CBSD); des solutions de financement additionnelles devraient être trouvées, pour combler certains besoins en matière d'équipement et d'infrastructures qui découleront des formations dispensées. Le Conseil réaffirme enfin l'importance de coordonner avec la communauté internationale, notamment la MINUSCA au niveau du processus de réforme du secteur de la sécurité dans un souci de complémentarité, toute action concernant le soutien aux Forces Sécuritaires Centrafricaines.

9. L'UE reste préoccupée par la situation humanitaire en RCA, en particulier pour les populations déplacées ou enclavées, les femmes et les enfants, qui demeurent les premières victimes de la crise et pâtissent de l'insécurité et des violences. L'UE souligne la nécessité pour la communauté internationale de se mobiliser en réponse à l'urgence humanitaire et rappelle son propre engagement continu et son effort humanitaire neutre et impartial. Elle appelle l'ensemble des parties à garantir aux organisations humanitaires et à leur personnel l'accès en toute sécurité, en temps opportun et sans entrave à toutes les zones, dans le plein respect des principes directeurs des Nations unies relatifs à l'aide humanitaire et du droit international humanitaire, et cela afin de leur permettre d'acheminer l'assistance humanitaire aux populations les plus vulnérables. L'UE appelle au plein respect des Droits de l'Homme, et appelle au gouvernement centrafricain à condamner systématiquement les attaques contre les travailleurs humanitaires.

L'UE souligne aussi l'importance de fournir aux réfugiés centrafricains dans les pays voisins une aide adéquate adaptée à leur déplacement prolongé, tout comme un soutien aux communautés hôtes qui les accueillent.

10. L'UE rappelle son engagement continu depuis le début de la crise, et via le fonds Bêkou, dans le renforcement de la résilience des populations et de l'État centrafricain, dans la pleine application de l'approche reliant le relèvement et le développement (LRRD) et du nexus humanitaire-développement. Le Conseil se félicite des progrès permis par le fonds Bêkou en faveur de la reconstruction de la RCA et appelle à une réflexion sur son avenir.

11. L'UE appelle à un appui supplémentaire de la communauté internationale, y compris en faveur des populations les plus vulnérables, notamment afin de renforcer leurs capacités de résilience et de relancer au plus vite les projets de développement dont l'avenir du pays dépend, y compris des projets à impact rapide. À cet égard, le soutien à la mobilisation de ressources fiscales propres par la RCA et la poursuite de l'appui budgétaire tant international qu'européen restent indispensables pour le développement du pays. L'UE reste fortement engagée en RCA avec une enveloppe de EUR 487 million prévue pour la période 2017-2020.
-